

**M. l'Orateur:** Le député sait qu'il ne peut exiger une réponse.

**M. Nielsen:** Il a peur de répondre.

**L'hon. M. Bell:** Monsieur l'Orateur, selon le Règlement, le premier ministre a le droit de dire qu'il ne répondra pas à une question; mais il n'a même pas eu la courtoisie de le faire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Qu'il me soit permis de différer d'opinion avec le député. Il est évident que si un ministre ne se lève pas, c'est qu'il n'a pas l'intention de donner de réponse. A mon avis, il n'est pas obligé de se lever pour dire qu'il ne veut pas répondre.

### LA DÉFENSE NATIONALE

#### MAJORATION DE LA SOLDE DES PILOTES— INCORPORATION AU BARÈME DES TRAITEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Enns (Portage-Neepawa):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale, mais vu son absence peut-être le ministre associé y répondrait-il. La récente augmentation accordée aux pilotes de l'Aviation royale canadienne doit-elle être incorporée de façon permanente au barème des traitements des militaires?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale):** Je crois comprendre que oui, monsieur l'Orateur.

### LES MACHINES AGRICOLES

#### RUMEURS D'AUGMENTATION DU PRIX DES MOISSONNEUSES-BATTEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture au sujet des instruments aratoires. Sait-il que depuis novembre dernier, soit peu avant sa nomination comme ministre, le prix d'une petite moissonneuse-batteuse a augmenté de \$250 et celui d'une grande de \$600, tandis que le prix du porc a fléchi de 10c. la livre?

### L'IMMIGRATION

#### LE DÉPÔT DU LIVRE BLANC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Peut-il nous dire à quelle date nous pouvons compter recevoir le Livre blanc sur l'immi-

gration attendu depuis longtemps et souvent promis?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, nous nous efforçons pour le moment d'adopter certains nouveaux règlements concernant les non-immigrants au Canada. Nous travaillons sans relâche et j'espère que les résultats que nous obtiendrons bientôt nous permettront de rectifier certaines lacunes des règlements actuels. Si nous y parvenons, les députés ne se plaindront pas trop, je pense, du temps que nous consacrons à reviser tous les principes dont s'inspire l'immigration.

**M. Brewin:** Une question complémentaire. En parlant des visiteurs et des non-immigrants au sujet desquels le gouvernement a le devoir impérieux d'annoncer sa politique, le ministre peut-il nous assurer qu'il ne faut pas voir là un abandon de la promesse de présenter un Livre blanc afin d'examiner toute la question de l'immigration.

**L'hon. M. Marchand:** Non, ce n'est pas ce qu'il faut en conclure, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au sujet des milliers d'immigrants qui, entrés au Canada avec un visa de visiteur et ayant par la suite demandé un statut de résidence permanente au Canada, ont déjà reçu un arrêt d'expulsion. Le gouvernement a-t-il modifié son attitude à l'égard des personnes ayant eu des arrêts d'expulsion portés contre elles? Le gouvernement se propose-t-il de les expulser, ou est-il en train d'étudier ces cas? S'il en est ainsi, le gouvernement retardera-t-il l'expulsion de ces personnes jusqu'à ce que l'étude ait été complétée?

[Plus tard]

[Français]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, d'ici quelques semaines j'espère être en mesure de faire une déclaration au sujet des non-immigrants qui sont au Canada. Nous avons essayé d'établir certains règlements qui, je pense, vont satisfaire l'ensemble de la Chambre. Mais il y a des cas de déportation qui, quand même, peuvent se produire, c'est-à-dire que ceux qui, de toute manière, ne peuvent pas être acceptés au Canada en vertu de la loi, nous allons les déporter immédiatement, car dans ces cas-là nous n'avons pas besoin d'attendre les nouveaux règlements. Quant aux autres, nous suspendons les demandes et nous ne faisons pas de déportation.